

Fix All Crystal

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1 Identification de la substance ou de la préparation:

Nom de produit: Fix All Crystal

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Mastic d'étanchéité
Colle/adhésif

1.3 Identification de la société/entreprise:

SOUDAL N.V.
Everdongenlaan 18-20
B-2300 Turnhout
Tel: +32 14 42 42 31
Fax: +32 14 44 39 71
msds@soudal.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

24h/24h: +32 14 58 45 45 (BIG)

2. Identification des dangers

DSD/DPD

Non classé comme dangereux selon les critères de la directive 67/548/CEE et/ou directive 1999/45/CE

3. Composition/informations sur les composants

Nom	N° CAS EINECS/ELINCS	Conc.	Classification selon DSD/DPD	Classification selon CLP	Note
triméthoxyvinylsilane	2768-02-7 220-449-8	1%<C<20%	Xn; R20 R10	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332	(1)
dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain	22673-19-4 245-152-0	0.1%<C<1%	Xi; R36/38 Xn; R48/22 N; R51-53	STOT RE 2; H373 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 2; H411	(1)(2)

(1) Texte intégral des phrases R et H: voir point 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

4. Premiers secours

4.1 Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais
Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical

4.2 Contact avec la peau:

Rincer à l'eau
Consulter un médecin si l'irritation persiste

4.3 Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau
Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste

4.4 Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau
Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise

Fix All Crystal

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée
Mousse polyvalente
Poudre ABC
Acide carbonique

5.2 Moyens d'extinction à éviter:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus

5.3 Dangers particuliers:

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (acide chlorhydrique, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone)

5.4 Instructions:

Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée

5.5 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants
Vêtements de protection
Echauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Voir point 8.2

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant
Voir point 13

6.3 Méthodes de nettoyage:

Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme
Rincer les surfaces souillées à l'eau savonneuse
Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur
Observer l'hygiène usuelle

7.2 Stockage:

Conditions de stockage en sécurité:

Conserver dans un endroit sec
Conforme à la réglementation
Conserver à température de chambre
Temps de stockage max.: 1 année(s)

Tenir à l'écart de:

eau/humidité

Matériau d'emballage approprié:

matière synthétique

7.3 Utilisation(s) particulière(s):

Voir les informations transmises par le fabricant aux utilisations identifiées

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Valeurs limites d'exposition:

8.1.1 Exposition professionnelle:

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

Fix All Crystal

Valeur limite indicative (Pays-Bas)

Tinverbindingen (organisch)(als Sn)	Valeur courte durée	0.2 mg/m ³
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	0.1 mg/m ³

Valeur limite (Belgique)

Tin(organische verbindingen) (als Sn)	Valeur courte durée	- ppm 0.2 mg/m ³
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	- ppm 0.1 mg/m ³

TLV (USA)

Tin organic compounds, as Sn	Valeur courte durée	0.2 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	0.1 ppm

Valeur limite (France)

Etain,(composés organiques d'),en Sn	Valeur courte durée	-(Sn) ppm 0.2(Sn) mg/m ³
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	-(Sn) ppm 0.1(Sn) mg/m ³

Valeur limite (UK)

Tin compounds, organic, except cyhexatin(ISO)(as Sn)	Valeur courte durée	-(Sn) ppm 0.2(Sn) mg/m ³
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	-(Sn) ppm 0.1(Sn) mg/m ³

8.1.2 Méthodes de prélèvement:

Nom de produit	Test	Numéro	Remarque
Aucun renseignement disponible			

8.2 Contrôle de l'exposition:

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle:

Équipements de protection individuelle:

- Protection respiratoire:
Protection respiratoire non requise dans conditions normales
- Protection des mains:
Gants
- Protection des yeux:
Lunettes de protection
- Protection de la peau:
Vêtements de protection

8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations générales:

Aspect physique	Pâte
Odeur	Odeur caractéristique
Couleur	Incolore

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

Point d'éclair	> 240 °C
Densité relative	1.1

9.3 Autres informations:

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter:

Fix All Crystal

Risque d'incendie possible

sources de chaleur

Stabilité

Stable dans les conditions normales

10.2 Matières à éviter:

eau/humidité

10.3 Produits de décomposition dangereux:

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (acide chlorhydrique, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone)

11. Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë:

triméthoxyvinylsilane

DL50 cutanée (rat)	3434 mg/kg
CL50 inhalation (rat)	16 mg/l/4h

11.2 Toxicité chronique:

Non repris dans classe de carcinogénicité (IARC,CE,TLV,MAK)

Non repris dans classe de mutagénicité (CE,MAK)

Non classifié comme toxique pour la reproduction (CE)

dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain

MAK - Schwangerschaft Gruppe	D
------------------------------	---

11.3 Effets aigus/symptômes:

Inhalation:

Aucun renseignement disponible

Contact cutané:

Aucun renseignement disponible

Contact oculaire:

Rougeur du tissu oculaire

Ingestion:

APRES INGESTION EN GRANDE QUANTITE:

Douleurs gastrointestinales

11.4 Effets chroniques:

Pas d'effets connus

12. Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité:

triméthoxyvinylsilane

CL50 poissons

organisme	valeur	durée (h)	remarque
BRACHYDANIO RERIO	>= 100 mg/l	96 h	

CE50 Daphnia

organisme	valeur	durée (h)	remarque
DAPHNIA MAGNA	168.7 mg/l	48 h	OCDE 202

Seuil toxique algues

organisme	valeur	durée (h)	remarque
SCENEDESMUS SUBSPICATUS	> 957 mg/l	72 h	

12.2 Mobilité:

Composés organiques volatiles (COV)

< 2 %

12.3 Persistance et dégradabilité:

Fix All Crystal

Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible

12.4 Potentiel de bioaccumulation:

Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation

12.5 Résultats de l'évaluation PBT:

Non applicable, basé sur les informations disponibles

12.6 Autres effets nocifs:

Non dangereux pour la couche d'ozone (1999/45/CE)

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Dispositions relatives aux déchets:

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, décision 2001/118/CE)

08 04 : déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)

08 04 10 : déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes EURAL peuvent être applicables

Peut être considéré comme déchet non dangereux selon Directive 2008/98/CE

13.2 Méthodes d'élimination:

Dissoudre ou mélanger dans solvant combustible

Éliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée avec valorisation énergétique

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement

13.3 Emballages:

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE)

15 01 02 : emballages en matières plastiques

14. Informations relatives au transport

ADR

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	-
Groupe d'emballage	-
Numéro d'identification du danger	-
Code de classification	-
Étiquettes	-
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

RID

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	-
Groupe d'emballage	-
Code de classification	-
Étiquettes	-
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

ADN

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	-
Groupe d'emballage	-
Code de classification	-
Étiquettes	-
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

Fix All Crystal

IMO

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	
Polluant marin	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

ICAO

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

15. Informations réglementaires

15.1 Législation UE:

DSD/DPD

Non classé comme dangereux selon Directive 67/548/CEE et/ou Directive 1999/45/CE

15.2 Prescriptions nationales:

Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid (Pays-Bas) 11
Identification déchet autres listes de déchets LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 03

Allemagne

WGK 1
Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)

15.3 Règles communautaires spécifiques:

REACH Annexe XVII - Restriction Contient composant(s) repris dans l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux

16. Autres données

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés.

Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez votre contrat de licence BIG pour de plus amples informations.

(*) = CLASSIFICATION INTERNE (NFPA)

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

Fix All Crystal

DSD Dangerous Substance Directive - Directive concernant les Substances Dangereuses
DPD Dangerous Preparation Directive - Directive concernant les Préparations Dangereuses
CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

R10	Inflammable
R20	Nocif par inhalation
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R48/22	Egalement nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une grave irritation oculaire.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Texte intégral de toute classe visée aux points 2 et 3:

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Flam. Liq.	Liquide inflammable
Skin Irrit.	Irritation cutanée
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée